

République Française

COMMUNE DE BATZENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 7

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 06 juin 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/28 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2023/28 :

Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Sébastien FUCHS, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS.

Délibération n°2023/28

objet : Renouvellement d'un contrat de vérification du système de protection foudre à l'église

Le Maire informe le Conseil municipal que le contrat conclu avec la société BCM en vue de la maintenance annuelle de l'installation de protection contre la foudre à l'église catholique Saint Arbogast arrive à son terme cette année et qu'il conviendrait de le renouveler.

Après avoir pris connaissance des dispositions contractuelles et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ autorise le Maire à signer avec la société BCM au siège à Douai la convention de vérification périodique de l'installation de protection foudre à l'église Saint Arbogast ci-annexée d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans sauf dénonciation expresse, pour un montant forfaitaire de 210 € H.T par an, réajusté annuellement en fonction des variations de l'indice BT 47 ;
- ↳ dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :

- ▶ convention de vérification « silver » de votre système de protection foudre

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Richarde BONATI-VELTEN

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 16 JUIN 2023
et de la publication le 19 JUIN 2023**

